

APPEL À PROJETS

Santé )))



A.A.P

# PRÉVA'NA 2022

Prévention et Actions  
en région Nouvelle-Aquitaine

Rendez-vous sur :  
[les-aides-nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides-nouvelle-aquitaine.fr)



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)



## Quels sont les objectifs ?

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- améliorer la qualité de vie de la population et promouvoir des environnements favorables à la santé.

L'appel à projets PREVA'NA se destine aux jeunes (lycéens, apprentis, étudiants) et aux demandeurs d'emploi et se décline en 3 volets :

- Un volet « public cible »** : soutien des projets de prévention à dimension régionale dédiés aux jeunes (lycéens, apprentis, étudiants) et aux demandeurs d'emplois.
- Un volet thématique dédié au cancer** : cible des actions de prévention dans le domaine du cancer.
- Un volet territorial** : soutien des projets de prévention conduits soit dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS), soit des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), soit des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT) et de leurs projets médicaux partagés, soit des Hôpitaux de proximité.

## Quels projets sont éligibles ?

Les projets doivent :

- s'inscrire dans une démarche de promotion de la santé (Charte d'OTTAWA),
- favoriser une démarche participative auprès de la population ciblée et s'articuler avec l'offre territoriale existante,
- favoriser la mise en réseau des différents acteurs,
- proposer des actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire, répondant à la feuille de route régionale en matière de santé,
- s'inscrire dans une démarche territoriale de santé,
- développer des actions autour des thématiques suivantes : lutte contre les conduites addictives, promotion de l'activité physique, nutrition, santé mentale, sexualité, ...
- s'inscrire dans les orientations du Projet Régional de Santé (PRS) élaboré par l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- présenter un plan de financement équilibré avec des cofinancements.

## Qui peut répondre ?

Tout organisme ou structure intervenant pour la promotion de la santé des habitants de la région Nouvelle-Aquitaine, notamment auprès des publics cibles.

Sont éligibles à l'appel à projet PREVA'NA :

- Les associations (hors Maisons des Lycéens et Foyers Socioculturels des Lycées).
- Les établissements de santé, médico-sociaux.
- Les living labs.
- Les collectivités locales et EPCI.
- Les centres socioculturels.
- Les missions locales.
- Les foyers de jeunes travailleurs.
- Les CPAM (Centres d'exams de santé).
- Les lycées publics, privés en contrat avec l'Etat.
- Les établissements de formation (hors maternelle, primaire et secondaire) dont le siège social et les activités sont situés en région Nouvelle-Aquitaine.
- Les maisons familiales et rurales.

1 seul projet éligible par structure et par an.

### Pour tout renseignement :

**Pôle Développement Economique et Environnemental  
Service Santé, Silver Economie**

[contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr)

[claire.lagarde@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:claire.lagarde@nouvelle-aquitaine.fr)

Tél. : 05 87 21 20 03

[catherine.manus@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:catherine.manus@nouvelle-aquitaine.fr)

Tél. : 05 55 45 00 82

## Date limite

de dépôt de dossier

du 15/11/2021

au 28/02/2022

Retrouvez la fiche détaillée du guide des aides régionales sur :  
[les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)

(Rubrique Aménagement du territoire > Appel à projets)

